

Département : AISNE.
Arrondissement : SOISSONS.
Canton : Villers-Cotterêts.



MAIRIE DE LARGNY SUR AUTOMNE
2 rue Saint Denis
Tel /Fax 03.23.96.71.10
E-mail : communelargnysurautomne@orange.fr

ARRETE DE LA MAIRE
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE DES OUTHIEUX SUR LES TEMPS DE
RAMASSAGE SCOLAIRE
2026-01

La maire de la commune de Largny sur Automne,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu le nouveau point de ramassage scolaire situé dans la cour de l'école 11 rue des Outhieux, 02600 à Largny sur Automne.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité des enfants, des riverains,

Considérant que le stationnement et la circulation de véhicules rue des Outhieux aux horaires de ramassage scolaire engendrerait des perturbations et gènes sur le circuit du bus,

Vu l'intérêt général,

ARRÊTE :

Article 1 : La circulation des véhicules seront interdits rue des Outhieux :

- Entre 8h15 et 8h45
- Entre 11h30 et midi
- De 13h10 à 13h40
- De 16h30 à 17h (sauf riverains, service d'urgence et bus scolaire)

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire.

Article 2 : Le stationnement des véhicules seront interdits rue des Outhieux :

- Entre 8h15 et 8h45
- Entre 11h30 et midi
- De 13h10 à 13h40
- De 16h30 à 17h

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire.

Article 3 : Les usagers sont invités à stationner sur la place de la mairie.

Article 4 : La signalétique correspondante sera mise en place par la commune.

Article 5 : La brigade de gendarmerie de Villers-Cotterêts est chargée du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

A Largny sur Automne, le 13/02/2026
La Maire,

